

Travail

par Françoise Salmon, Ancienne rédactrice en chef de la revue Projet

Travail found or type unknown

C'est avec la seconde révolution industrielle, à la fin du 19^e siècle, que l'Église s'engage sur le problème du travail, élément primordial de la question sociale. L'encyclique Rerum Novarum, pilier du Discours social de l'Église, a pour sujet la condition des ouvriers, mais elle consacre au travail lui-même un long développement. C'est à ce texte fondamental que se référeront toutes les encycliques suivantes, publiées à des dates anniversaires, y compris Laborem Exercens qui s'y rattache, 90 ans plus tard.

« Ils disaient en riant, et pour embêter les curés, que travailler c'est prier, et ils ne croyaient pas si bien dire. Tant leur travail était une prière »¹. A la veille de la première guerre mondiale, Péguy regrette l'heureux temps des bâtisseurs de cathédrales : « un chantier était un lieu de la terre où les hommes étaient heureux ». N'idéalise-t-il pas le travail, oubliant qu'il y avait aussi des morts sur les chantiers des cathédrales ? Cette ambivalence dans le regard porté sur le travail reste d'actualité : amour du métier et du travail bien fait d'une part ; poids de la « peine » imposée à ceux qui travaillent sans avoir le privilège d'y trouver satisfaction d'autre part...

Dans son traitement du thème du travail, le discours social de l'Église - de [*Rerum novarum* \(RN, 1891\)](#) à aujourd'hui, en passant par [*Laborem exercens* \(LE, 1981\)](#) – évoque toujours en filigrane ce contraste entre aspects positifs et négatifs du travail, entre la peine nécessaire et le surcroît d'humanité. On y repère aussi un souci constant de traiter du travail à partir de ce qu'il fait aux personnes. En témoigne la dénonciation, dès 1891, des « conditions indignes et dégradantes » imposées aux travailleurs ([RN 29, 1](#)).

Pour exposer la conception chrétienne du travail, nous nous appuyerons principalement sur *Laborem exercens*, seule encyclique entièrement consacrée à ce thème. L'idée centrale de Jean Paul II est que le travail est l'activité humaine par excellence : l'homme se construit par le travail. En travaillant, l'être humain imite Dieu, car il porte en lui-même (et seulement lui) la ressemblance avec Dieu.

Quatre éléments structurent ce discours : le rapport à la création, la relation capital/travail, la dignité de l'homme, la solidarité².

Le rapport à la création

C'est sur le premier chapitre de la Genèse que se fonde le discours pontifical : le travail du Créateur (la Création) est confié à l'homme pour qu'il le poursuive et le fasse fructifier : « En accomplissant ce mandat, l'homme, tout être humain, reflète l'action même du Créateur de l'univers » ([Laborem exercens](#), [LE 4](#), 2). Le projet de Dieu est de destiner les biens de ce monde à l'ensemble de l'humanité, et non à un petit groupe. En travaillant, l'homme se confronte à une réalité qui lui est extérieure et s'en trouve grandi ; il s'y heurte parfois. Si le travail est une contrainte pour vivre, l'homme y réalise aussi sa vocation d'emplir la terre et de maîtriser la nature afin de n'être pas dominé par elle. Notons cependant que cette tâche est comprise dans une perspective qui ignore les préoccupations environnementales d'aujourd'hui³.

Pour Jean Paul II, puisque l'homme est un sujet conscient et libre quand il apprivoise la Terre, son travail a une valeur éthique. De même que Dieu contempla l'œuvre accomplie par lui chaque jour de la Création⁴, de même l'homme participe à la Création et glorifie son Dieu en travaillant. Toujours en se référant au texte de la Genèse, le pape exige pour l'homme le repos hebdomadaire, qui doit être un « repos que le Seigneur réserve à ses serviteurs et amis » (Mt, 25,21), un repos pour l'action de grâces plus que pour la restauration des forces du travailleur.

Par ailleurs, cette œuvre humaine de domination de la nature n'est pas une activité solitaire : apporter des ressources humaines dans l'entreprise permet d'exprimer la solidarité entre les travailleurs, aussi bien face à la concurrence extérieure que face aux conflits internes.

La dignité de l'homme

Si le travail sous toutes ses formes est lié à la peine dans la tradition chrétienne (Gn, 3, 17) – bien des textes évoquent le rapport entre le péché et les formes d'aliénation dans le travail -, celui-ci est d'abord, dans le Discours social de l'Église, une expression de la dignité de l'homme. La personne humaine ne doit donc pas être déshonorée dans le cadre du travail, ni aliénée par celui-ci. Sa finalité au contraire est de lui permettre de se construire. Dans son discours aux délégués réunis pour la 50^e session de la Conférence internationale du travail, en 1969, Paul VI évoque la fresque de Maurice Denis qui orne le siège de l'OIT à Genève ; il rend hommage aux travailleurs et leur donne pour modèle le Christ charpentier. Douze ans plus tard, devant la même assemblée (68^e session), Jean Paul II développe la même idée : derrière tout travail, physique ou intellectuel, de création, d'exécution ou de reproduction, « il y a toujours un sujet vivant : la personne humaine. C'est de cela que le travail tire sa valeur et sa dignité »⁵. Si

l'homme se réalise et accomplit sa vocation d'homme dans le travail, alors le travail sert l'homme. Et Jean Paul II profite de cette occasion pour se féliciter de l'œuvre accomplie par l'Organisation internationale pour mieux envisager le travail dans sa relation avec l'homme.

La question reste pourtant posée : « Le travail est-il bon pour l'homme ? ». Interrogation que formule, par exemple, le Comité du monde ouvrier (organe de l'épiscopat français) dans un texte du 1^{er} mai 2000, qui rappelle que les conditions de travail entraînées par les « exigences de souplesse et de flexibilité, la pratique des flux tendus »⁶ sont sources de stress et de précarité. De Léon XIII à nos jours, nombre de textes déplorent que trop souvent le travail soit imposé à l'homme dans des conditions « indignes ». Les ouvrages ne manquent pas qui témoignent de conditions encore inacceptables aujourd'hui⁷.

La relation capital/travail

Pour Léon XIII, les deux classes (celle des patrons et celle des travailleurs) sont destinées « à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital » ([RN 15](#), 2). Les devoirs des ouvriers et ceux des patrons se complètent pour atteindre un même objectif : réaliser un ordre moral et social où la religion détruira le Mal. Si *Rerum novarum* utilise un vocabulaire marxiste – mais la notion de « classe » ne se trouve-t-elle pas ailleurs que chez Marx ? – c'est pour mieux s'opposer au marxisme. L'argumentation se construit en réponse au « socialisme » de l'époque et contre lui : le rapport des hommes entre eux ne peut se définir d'abord par la lutte des classes. Ce discours reste marqué par le néo-thomisme, qui considère les inégalités sociales comme des différences inhérentes à la condition « naturelle » de l'humanité.

Les successeurs de Léon XIII, tout en se référant sans cesse à cette encyclique fondamentale, changeront de vocabulaire et évolueront notablement sur la question de la relation entre capital et travail, qu'ils se refusent à mettre sur le même plan. Jean XXIII affirme qu'on « a davantage confiance dans les revenus provenant du travail ou de droits fondés sur le travail que dans ceux qui proviennent du capital ou de droits fondés sur le capital » (*Mater et magistra*, [MM 106](#)). Quant à Jean Paul II, il consacre un chapitre entier à la question du rapport capital/travail : pour lui, le capital, c'est d'abord les richesses de la nature, mais c'est aussi le savoir et la technique, ainsi que les moyens de production - y compris financiers. Refusant de mettre à égalité capital et travail comme deux facteurs de production équivalents, il réaffirme la priorité-primauté du travail sur le capital, puisque le travail est humain.

Benoît XVI va plus loin encore dans la réflexion sur la place du travail dans le développement économique. Pour lui, le marché ne doit pas être le seul principe d'organisation économique : « La vie économique a sans aucun doute besoin du

contrat pour réglementer les relations d'échange entre valeurs équivalentes. Mais elle a tout autant besoin de lois justes et de formes de redistribution guidées par la politique, ainsi que d'œuvres qui soient marquées par l'esprit du don » ([*Caritas in veritate*, CV 37](#)). Sur la base du marché (économique), régulé par le politique, la logique du don sans contrepartie permet de construire un bien commun plus large. Bien sûr, le pape ne demande pas que l'échange et le don régissent toute la vie de l'entreprise, mais de telles références sont nécessaires pour protéger l'homme, car « le marché ne doit pas devenir le lieu de la domination du fort sur le faible » ([*CV 36*](#)).

La solidarité

La solidarité est l'une des manifestations de la dignité des travailleurs. Paul VI déjà, dans sa lettre au cardinal Roy ([*Octogesima adveniens*, en 1971](#)), se souciait des victimes des mutations économiques, facilement laissées pour compte et marginalisées, et réclamait un discernement « pour saisir à leur racine les situations naissantes d'injustice » ([*OA 15*](#)). Pour combattre l'injustice, aussi bien dans l'entreprise qu'à l'échelle du monde, la solidarité est nécessaire entre les hommes. Pour les papes les plus récents, elle justifie les conflits sociaux et parfois même la grève⁸.

« Au regard de l'Évangile qui inspire la doctrine sociale de l'Église, cette solidarité est le complément de la justice. Dans ce cas, la justice consiste à reconnaître la dignité de chaque acteur du travail, son droit à un travail justement rémunéré et facteur de développement pour la personne et pour le corps social tout entier. Il ne peut y avoir de réelle justice là où l'ensemble des acteurs relayés par des corps représentants ne sont associés ni à la gestion ni aux fruits du travail ». Ainsi s'exprime l'évêque de Metz, en 2008, à propos des licenciements dans la sidérurgie à Gandrange. Il explicite ainsi des thèmes récurrents du discours social catholique depuis le Concile. Que ce soit dans son discours de 1982 à Genève ou dans [*Centesimus annus*](#) (encyclique publiée à l'occasion du centenaire de [*Rerum novarum*](#)), Jean Paul II avait mis en garde contre la menace du chômage, qui prive le travailleur de ses droits à un juste salaire et à la sécurité. Il ajoutait : « Plus les individus sont vulnérables, plus ils ont besoin de l'intérêt et de l'attention que leur portent les autres et en particulier de l'intervention des pouvoirs publics » ([*CA 10*](#)).

Le travail, pour être humain, doit respecter toute la personne et toutes les personnes. C'est, pour Jean Paul II, le devoir de l'Église que de rappeler ces conditions, car c'est « à partir d'une juste conception du travail qu'il sera possible de définir les objectifs que la solidarité doit poursuivre et les différentes formes qu'elle devra assumer »⁹.

Un discours trop général ?

Peut-être ressent-on, à la lecture de ces textes, l'impression d'un certain décalage entre ce qu'ils disent et la réalité des conditions de travail dans le monde occidental post-industriel. Si le magistère romain ne cesse d'élever la voix contre les formes modernes d'esclavage dans de nombreux pays en développement (notamment le travail des enfants), ne s'en tient-il pas à des mises en garde trop générales quant aux formes modernes d'exploitation des travailleurs dans bien des entreprises des pays développés ? Son discours sur la dignité du travail humain, aussi fondamental et juste qu'il soit, risque d'être perçu comme abstrait, faute de référence aux situations concrètes portant aujourd'hui atteinte à cette dignité : dépendance des salariés vis-à-vis de leur entreprise, absence de reconnaissance des efforts réalisés, inhumanité des conditions d'exercice de certaines professions, obligation faite aux cadres de rester « connectés » en permanence par l'internet ou le réseau téléphonique, tout cela engendre des souffrances dont les conséquences sont parfois dramatiques. La responsabilité de l'homme au travail devient de plus en plus individualisée ; les relations de travail en sont affectées, la solidarité en pâtit. Une nouvelle révolution, liée à l'excessive financiarisation de l'activité économique, est en train de modifier en profondeur les conditions de travail d'un très grand nombre de femmes et d'hommes. On attendrait du discours romain qu'il prenne davantage en compte ces évolutions récentes, pour redonner toute sa vigueur à l'affirmation la plus traditionnelle selon laquelle l'homme doit rester le maître de son travail.

On pourrait faire une remarque analogue à propos du chômage : quand les non diplômés risquent de plus en plus d'être exclus du monde du travail, quand les intérimaires ne peuvent trouver du sens à un travail qui n'est plus qu'un « emploi », quand des précaires sont ballottés entre contrats à durée déterminée, quand des employés à temps très partiel ressentent dans leur statut l'absence de respect envers leur personne, l'impératif éthique de la lutte contre le chômage appellerait une invitation plus ferme à inventer des voies nouvelles pour le réduire [10](#).

Défendre l'homme au travail, tel est le souci constant des papes. Mais le discours social de l'Église gagnerait à mieux s'adapter aux réelles conditions locales de son exercice. Il serait alors plus audible par ceux qui refusent de se résigner et croient que le Royaume de Dieu peut advenir aussi dans le monde du travail.

Du global au local

Le discours de l'Église se construit à plusieurs niveaux : international/ continental/ national/ diocésain/ paroissial/ local. Les textes pontificaux ont pour fonction de stimuler et nourrir les autres niveaux. Ils sont parfaitement dans leur

rôle en rappelant simplement, mais fermement, que le travail doit être au service de l'homme et non l'homme au service du travail. Reste à tous ceux qui forment l'Église de prendre leurs responsabilités en luttant pour ne pas être prisonniers de leur vie professionnelle et en promouvant la solidarité dans les entreprises et dans la Cité.

Rome n'est pas toute l'Église. Si le discours romain, tenu à une certaine généralité - il s'adresse à la terre entière -, se situe surtout au niveau des références anthropologiques et théologiques, les évêchés nationaux expriment souvent leur préoccupation à propos de telle ou telle des conséquences des évolutions économiques - en particulier la crise financière – pour les travailleurs. Ainsi, des évêques français ont récemment pris la parole à l'occasion de suicides survenus dans plusieurs entreprises en raison du stress provoqué par l'impossibilité d'atteindre des objectifs fixés.

Doit-on attendre des déclarations pontificales qu'elles entrent dans le détail de toutes nos conditions quotidiennes, qu'elles se soucient des ouvertures de centres commerciaux et des variations de la durée du travail dans certains pays ? Des violations plus dramatiques de la dignité humaine, comme les conditions inacceptables du travail des enfants dans une partie du monde, appellent des condamnations plus solennelles.

La non-reconnaissance de la dignité humaine déborde le cadre des conditions de travail : elle se répercute sur le vivre-ensemble dans les cités, où cohabitent travailleurs et chômeurs, français de souche et immigrés. C'est pourquoi des prêtres ouvriers, réunis à la Pentecôte 2008, ont demandé à l'Église d'oser aller à la rencontre des hommes et des autres croyances, « dans l'esprit de celui qui cherche et qui a besoin des autres pour avancer en vérité ». Pour eux, les résistances collectives des travailleurs sont « les pierres d'angle de la construction d'une humanité solidaire, fraternelle et pacifiée ». Rappelant « que le monde du travail justifie des initiatives spécifiques et que l'Église se doit d'y consacrer des forces au risque de manquer sa mission », ils réclament « que de nouvelles équipes missionnaires diversifiées, avec des laïcs, des religieuses, des diacres et des PO soient envoyées en terre ouvrière »¹. Certains verront là un combat d'arrière-garde ; mais d'autres un salutaire cri d'alarme : l'Église doit traduire par des choix pastoraux sa conviction que le monde du travail reste central pour l'avenir de la dignité humaine.

¹ Charles Péguy, « Sur le travail et sur deux époques de la vie ouvrière », *Cahier XIV-6, L'Argent*, éd. Gallimard, février 1913.

² Cet article doit beaucoup aux étudiants de second cycle du Centre Sèvres qui ont participé à un atelier d'analyse du Discours social de l'Église en mai 2011.

3 D'ailleurs Léon XIII affirmait que la « perpétuité de ressources ne pouvait être fournie que par la terre *avec ses richesses inépuisables* », [RN 6](#), 1 (c'est moi qui souligne).

4 Genèse 1, 4.10.12.18.21.25.31.

5 *Message à la CIT*, 1982, 2, 1.

6 Déclaration du comité épiscopal du monde ouvrier, *Documentation catholique*, n° 2226, mai 2000.

7 Entre autres, Laurence Théry (dir.) *Le travail intenable. Résister collectivement à l'intensification du travail*, La Découverte, 2010 ; et, dans un tout autre genre, Florence Aubenas, *Le quai de Ouistreham*, éd. de l'Olivier, 2010.

8 [LE 20](#), 7 rompt sur ce point avec la position de Léon XIII ([RN 31](#), 2) et celle de Pie XI, qui souhaitait que la grève soit interdite au même titre que le lock-out ([QA 101](#)).

9 *Message à la CIT*, 8.

10 C'est un des points sur lesquels Jean-Yves Calvez s'attire l'attention dans *Les silences de la doctrine sociale catholique*, L'Atelier, 1999, pp 31-43.

11 Voir le texte de l'appel des prêtres-ouvriers à Valpré dans *La Documentation catholique*, n° 2410, octobre 2008.

Pour citer l'article : <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//quelques-themes/97-travail>